Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D33DAU_JUIN26-DE

DAU - KB

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

## 33- CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION SITUEE 69 AVENUE GEORGES POMPIDOU AU PROFIT ET MONSIEUR ET MADAME BOUVIER

Rapporteuse : Mme RAULT

La Ville de Fougères est propriétaire d'un bâtiment situé 69 avenue Georges Pompidou à FOUGERES sur les parcelles cadastrées AR 654 p et AR 652 pour une superficie approximative de 510 m².

La surface définitive des parcelles destinées à être cédées sera déterminée par un document d'arpentage.

Ce bâtiment accueillait le logement de gardiennage du stade municipal Berthelot et de la salle de sport Justy Specker.



Par délibération du 29 janvier 2026, le conseil municipal a prononcé la désaffectation de l'usage du public de l'ensemble immobilier cadastré AR 654 p et AR 652 pour une superficie approximative de 510 m² et validé le déclassement du domaine public communal de ce bien et l'intégration au domaine privé communal.




Signé électroniquement par Aurélie LEBARBENCHON le 01/07/2026 15:47:13

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D33DAU_JUIN26-DE

Madame Le Maire a également reçu le pouvoir du conseil municipal pour signer un ou plusieurs mandats simples afin de prévoir la mise en vente de ce bien.

Le 22/05/2026, un mandat de vente simple sans exclusivité a été signé avec l'agence immobilière Century 21, située à FOUGERES, au prix de 120 000 € net vendeur.

Une offre d'achat a été transmise le 22/05/2026 au prix de 128 300 €, honoraires compris, par Monsieur Ludovic BOUVIER et Madame Bénédicte BOUVIER.

Le montant des honoraires de l'agence sera de 8 300 €, soit un prix net vendeur de 120 000 €.

Cette offre est valable jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

L'ensemble des frais, droits et émoluments sera à la charge exclusive de l'acquéreur.

Cette offre précise également que les conditions suivantes seront inscrites au compromis de vente :

- L'obtention d'un prêt relais pour le financement de l'acquisition ;

- Le bien devra être libre de toute occupation au jour du transfert de propriété ;

- Le certificat d'urbanisme ou les titres de propriétés ne devront pas révéler de charge réelle ou servitude grave pouvant déprécier la valeur du bien ;

- L'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une extension ;

Conformément à l'avis des services fiscaux en date du 10/06/2026, il est proposé de valider cette offre de 120 000 € hors taxes et hors frais.

L'ensemble des frais d'actes seront exclusivement à la charge de l'acquéreur.

La vente de ce terrain ne sera pas assujettie à TVA puisque l'aliénation relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.

Il est également convenu qu'une servitude de passage soit inscrite à l'acte afin d'accéder au portail de la propriété, situé sur le parking du stade.

Après avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement Durable », il est proposé au conseil municipal de :

- Valider la cession de la maison d'habitation située 69 avenue Georges Pompidou, cadastrée AR 654 p et AR 652 pour une surface approximative de 510 m² au prix net vendeur de 120 000 € HT;

- Valider les conditions demandées par l'acquéreur présentées ci-dessus ;

- Autoriser Madame le Maire ou son adjointe déléguée à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié qui seront rédigés par Maitre Aurélia BLANCHET, notaire à Fougères, et dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Signé électroniquement par Anne-Lise CARRE le 01/07/2026 15:47:13

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D33DAU_JUIN26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,
Madame le Maire,

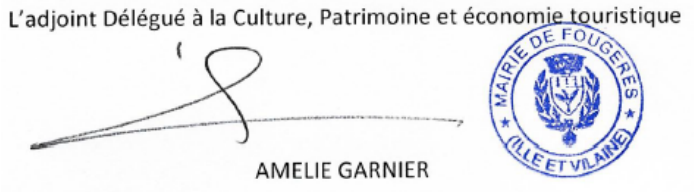
La secrétaire de séance,

Le Maire




Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-01T16:05:32+02:00

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique




Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:47:13+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 02/07/2026 13:47:13